

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 929-2024

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que, lors de la séance régulière du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 28 octobre 2024, le conseil de cette Municipalité a adopté le **Règlement numéro 929-2024 concernant la garde, le contrôle et le bien-être des animaux**.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à greffe@saint-georges.ca.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Georges,
ce 6^e jour de novembre 2024.



Me Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière